ART. 6 N° **451**

ASSEMBLÉE NATIONALE

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 451

présenté par Mme Le Feur, M. Labaronne, M. Haury, M. Zulesi, Mme Khedher, Mme Zannier, M. Batut et Mme Michel

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.